



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 1^{er} Août 2018,

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

Mardi 7 Août 2018 à 20h45

A l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis

LANSLEBOURG MONT-CENIS

73480 VAL-CENIS

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 Juin 2018**
- 3. Compte rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Validation des tarifs, du règlement et de la convention d'occupation de la salle communale de Sollières-Sardières « Foyer rural »
 - 4.2. Convention d'occupation du domaine public pour le Bock à Vin à Termignon (Place de la Vanoise)
 - 4.3. Diagnostic éclairage public - convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière avec le SDES
- 5. Finances**
 - 5.1. Décisions modificatives budgétaires
 - 5.2. Réalisation d'un emprunt de 230 000 euros – Choix de l'organisme – Budget assainissement
 - 5.3. Constitution de provisions pour risques
 - 5.4. Mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d'amorçage – Forêts de Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1. CHSCT : fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme
 - 6.2. Dossiers retraite CNRACL : avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion de la Savoie
 - 6.3. Recrutement du responsable des finances et de la comptabilité : création du poste d'attaché principal à compter du 01/10/2018
 - 6.4. Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques : modification du temps de travail à compter du 01/11/2018
 - 6.5. Agent d'entretien des locaux – secteur de Sollières-Sardières : création d'un emploi à temps non complet à compter du 01/11/2018
- 7. Urbanisme / Forêt / Patrimoine / Agriculture**
 - 7.1. Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 – secteurs de Bramans, Termignon et Lanslevillard.
 - 7.2. Coupes en forêts communales
 - 7.3. Constitution d'une servitude au profit de la commune de Val-Cenis sur la parcelle C 131 à la Chenevière – Secteur de Lanslevillard
 - 7.4. Acquisition de la parcelle C132 à La Chenevière pour l'implantation d'un filet de protection contre les chutes de blocs – Secteur de Lanslevillard
 - 7.5. Echange des parcelles communales Z 60/61/62 contre la parcelle E 661 dans le cadre du remplacement de la télécabine – Secteurs de Lanslevillard et Lanslebourg Mont-Cenis
 - 7.6. Acquisition de la parcelle E613 située au lieu-dit « Villeneuve Lanslevillard » dans le cadre du remplacement de la télécabine – Secteur de Lanslevillard
 - 7.7. Vente parcelle Z5 11 – Le Clos – Secteur de Sollières-Sardières
 - 7.8. Lotissement de Lenfrey – secteur de Bramans : vente du lot n°2
 - 7.9. Délibération sur le principe de la vente d'un délaissé de la voirie communale – Au Mollaret - Secteur de Lanslevillard
 - 7.10. Cession d'un délaissé de la voirie communale par voie d'échange - lieu-dit Derrière Notre Dame – secteur de Lanslevillard
 - 7.11. PLU de la commune déléguée de Termignon : prescription d'une révision « allégée » en application de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, pour autoriser l'activité d'un refuge sur le secteur de Bellecombe et des évolutions sur les autres refuges et définition des modalités de concertation.
 - 7.12. Mise en place de contrats de location sur les terrains agricoles communaux – Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
 - 7.13. Lancement de la procédure de cession du chemin rural du Salet (non cadastré) - Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
 - 7.14. Vœu sur la délivrance des affouages
- 8. Informations et questions diverses**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jacques ARNOUX

